

Partie 3 – Aide ou remboursements

Total des montants d'aide (sous forme de prime, de paiement incitatif, de contribution, de subvention, de remise ou de prêt à remboursement conditionnel) ou tout remboursement reçu, à recevoir ou que la société de personnes peut raisonnablement s'attendre à recevoir pour les frais demandés à la partie 2			7
Inscrivez tout montant d'aide ou de remboursement que la société de personnes a remboursé	-		8
Ligne 7 moins ligne 8	=		9

Partie 4 – Calcul du crédit d'impôt pour exploration minière pour la société de personnes

Total des frais d'exploration minière admissibles selon la ligne 6 de la partie 2			10
Montant net d'aide ou de remboursement, selon la ligne 9 de la partie 3	-		11
Ligne 10 moins ligne 11	=		12
Taux applicable	x	20 %	13
Ligne 12 multipliée par ligne 13 – Crédit d'impôt pour exploration minière de la Colombie-Britannique de la société de personnes	=		14

Partie 5 – Calcul du crédit d'impôt pour exploration minière – Part de l'associé

Crédit d'impôt pour exploration minière de la société de personnes selon la ligne 14 de la partie 4			15
Part de l'associé dans le crédit d'impôt pour exploration minière attribué par la société de personnes	x	%	16
Ligne 15 multipliée par ligne 16 – Crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour l'exploration minière – part de l'associé *	=		17

* Chaque associé devrait déterminer sa partie du crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour exploration minière. Reporter le montant de la ligne 17 de la partie 5 à ligne 15 de la T88 – *Crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour exploration minière (Particuliers)* ou à l'annexe 421 – *Crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour l'exploration minière (Société)*.

Veillez joindre cette annexe à votre *T1 générale – Déclaration de revenus et de prestations* ou à la *Déclaration de revenus des sociétés (T2)*.

Loi de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée

Les renseignements personnels demandés dans ce formulaire sont amassés et utilisés pour les fins d'administration de la « Income Tax Act » (British Columbia). Toute question relativement à la collecte ou à l'utilisation de ces renseignements peut être acheminée au « Income Taxation Branch » au (250) 387-3332, B.P. 9444, Stn Prov Gvt, Victoria, BC V8W 9W8.